

Guide de suivi global pour l'introduction pilote du DMPA-SC

En collaboration avec les ministères de la santé et leurs partenaires clés, PATH a coordonné l'introduction pilote du contraceptif injectable acétate de médorogestérone dépôt sous-cutané (DMPA sous-cutané ou DMPA-SC) au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal et en Ouganda, de juillet 2014 à juin 2016 inclus. Le DMPA-SC est un contraceptif progestatif injectable trimestriel. Sayana® Press¹, le produit DMPA-SC le plus largement disponible, est fabriqué par Pfizer Inc. sous conditionnement combinant le médicament et l'aiguille dans le système d'injection BD Uniject™² pré-rempli. PATH s'est associée aux intervenants locales et mondiales pour établir le consensus sur un ensemble d'indicateurs globaux applicables aux quatre pays. Ces indicateurs ont été sélectionnés en fonction des points d'intérêt principaux des intervenants nationales et des bailleurs de fonds concernant les décisions de passage à l'échelle et d'investissements futurs dans le DMPA-SC.

Outre la comptabilisation des volumes de doses administrées, l'approche du suivi de l'introduction pilote du DMPA-SC adoptée par PATH a mesuré des indicateurs relatifs aux nouvelles utilisatrices de la planification familiale, aux filles adolescentes et aux jeunes femmes, ainsi qu'au changement de méthode vers DMPA-SC, en particulier le DMPA-IM (acétate de médorogestérone dépôt intramusculaire). Lors de la conception du système de suivi, PATH a soigneusement défini des indicateurs de manière cohérente au sein de chaque pays, et aussi de manière transversale. L'harmonisation des définitions d'indicateurs sur l'ensemble des pays était essentielle à l'analyse transversale des données de suivi, qui ont produit une riche information sur les résultats de différentes approches de formation et d'introduction. Ce guide résume les indicateurs globaux établis pour l'introduction pilote, leurs définitions, et les sources de données et niveaux de mesure suggérés, qui peuvent être modifiés selon le contexte du pays ou les besoins du programme.

N°	Indicateur	Définition et données requises	Objectif	Périodicité, rapports et niveau de mesure	Source(s) des données
Formation <i>*Considérations programmatiques en italiques</i>					
1.1	Nombre de formations de prestataires tenues sur l'offre du DMPA-SC	Le nombre d'activités de formation tenues concernant l'administration du DMPA-SC (et d'autres méthodes de planification familiale, s'il y a lieu)	<ul style="list-style-type: none"> • Documente le nombre de formations tenues • Peut aider à assurer la progression attendue de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte continue, à mesure de la mise en œuvre de la formation (mensuelle) • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou type de prestataire 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de formation du Ministère de la Santé (MS) ou des ONG partenaires responsables de la formation des prestataires

¹DMPA-SC est une marque déposée de Pfizer Inc.

²Uniject est une marque de BD.

				(suivant le contexte du pays)	
1.2	Nombre de prestataires formés à l'offre du DMPA-SC	Le nombre d'agents de santé ayant assisté à une formation complète (théorie et pratique) concernant l'administration du DMPA-SC (et d'autres méthodes de planification familiale, s'il y a lieu)	<ul style="list-style-type: none"> • Documente le nombre d'agents de santé formés à l'offre du DMPA-SC • Peut aider à assurer la progression attendue de la formation • Dénominateur de l'indicateur 1.4 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte continue, à mesure de la mise en œuvre de la formation (mensuelle) • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou type de prestataire (suivant le contexte du pays) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de formation du MS ou des ONG partenaires responsables de la formation des prestataires
1.3	Nombre de prestataires formés ayant acquis la compétence requise pour la prestation de l'injectable (DMPA-SC et/ou DMPA-IM)	Le nombre de prestataires formés ayant accompli avec succès les parties théorique et pratique de la formation et certifiés aptes à administrer le DMPA-SC (et/ou le DMPA-IM) <i>Remarque</i> : Les normes de compétences, concernant la théorie comme la pratique de l'injection, sont propres à chaque pays et dépendent du contexte local	<ul style="list-style-type: none"> • Documente le nombre d'agents de santé certifiés et potentiellement actifs dans l'offre du DMPA-SC • Peut aider à contextualiser les données de consommation (de plus hauts volumes d'administration du DMPA-SC sont généralement observés là où un plus grand nombre d'agents de santé ont été formés) • Numérateur de l'indicateur 1.4 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte continue, à mesure de la mise en œuvre de la formation (mensuelle) • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou type de prestataire (suivant le contexte du pays) 	<ul style="list-style-type: none"> • Listes d'observation des prestataires et données d'évaluation post-formation • Dossiers de formation du MS ou des ONG partenaires responsables de la formation des prestataires
1.4	Pourcentage de prestataires formés qui acquièrent la compétence requise pour la prestation de l'injectable (DMPA-SC et/ou DMPA-IM)	Sur le nombre total de prestataires formés, le pourcentage représenté par ceux jugés compétents à la prestation du DMPA-SC (et/ou le DMPA-IM) <u>Numérateur</u> : 1.3 <u>Dénominateur</u> : 1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Donne une idée de l'efficacité de la formation et de la capacité des effectifs sanitaires à assurer la prestation des injectables de manière sûre et efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou type de prestataire (suivant le contexte du pays) 	<ul style="list-style-type: none"> • Données des indicateurs 1.2 et 1.3

Prestation / Consommation					
2.1	Nombre de doses de DMPA-SC administrées aux clientes	<p>Le nombre de doses de DMPA-SC administrées à des clientes pendant le mois</p> <p>Remarque : Cet indicateur ne représente que le nombre de doses administrées aux femmes. Il ne correspond pas au nombre d'utilisatrices du DMPA-SC à un moment donné. Les données de suivi ne permettent pas de comptabiliser l'usage individuel au fil du temps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Détermine les volumes de consommation du DMPA-SC • Informe sur le niveau et l'emplacement de la demande du DMPA-SC • <i>Peut aider à identifier les endroits où une formation et un encadrement-accompagnement supplémentaires des prestataires peuvent être requis</i> • <i>Considérer les activités de communication pour le changement comportemental (CCC) et de marketing social pour expliquer les tendances de consommation</i> • Dénominateur des indicateurs 2.3, 2.7 et 2.9 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte mensuelle • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre de planification familiale
2.2	Nombre de doses de DMPA-SC administrées à de nouvelles utilisatrices	<p>Le nombre de doses de DMPA-SC administrées à de nouvelles utilisatrices pendant le mois</p> <p>Remarque : Une <i>nouvelle utilisatrice</i> se définit comme une femme qui choisit de pratiquer une méthode de contraception moderne pour la toute première fois.</p> <p>Les clientes ne peuvent être comptées comme nouvelles utilisatrices qu'une seule fois, de sorte que le nombre total de doses administrées à de nouvelles utilisatrices est égal au nombre de nouvelles utilisatrices.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indique le nombre total de nouvelles utilisatrices de la contraception moderne qui ont choisi le DMPA-SC • Par rapport aux données relatives aux nouvelles utilisatrices qui choisissent d'autres méthodes (si ces données sont collectées), cet indicateur aide à déterminer les méthodes les plus populaires parmi les nouvelles utilisatrices • Aide à comptabiliser le progrès vers la réalisation des engagements mondiaux (FP2020, par exemple) • Numérateur de l'indicateur 2.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte mensuelle • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre de planification familiale

2.3	<p>Pourcentage des doses de DMPA-SC administrées à de nouvelles utilisatrices</p>	<p>La proportion des doses de DMPA-SC administrées à de toutes nouvelles utilisatrices de la contraception moderne</p> <p>Remarque : Les méthodes modernes se composent de méthodes barrières, hormonales et permanentes telles que le préservatif masculin et féminin, la pilule, l'injectable, l'implant, le stérilet, le diaphragme, la mousse ou le gel spermicide, la stérilisation masculine et féminine, la méthode de l'aménorrhée lactationnelle (MAMA) et la contraception d'urgence (CU).</p> <p><u>Numérateur</u> : 2.2 <u>Dénominateur</u> : 2.1</p> <p>Remarque : Le pourcentage des doses administrées aux nouvelles utilisatrices diminue au fil du temps puisqu'un plus grand nombre de femmes revient à la réinjection, accroissant dès lors le dénominateur (2.1). Pour cette raison, il importe également de suivre le <i>nombre</i> de doses administrées aux nouvelles utilisatrices. Voir la colonne ci-contre pour un conseil de suivi expert.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documente la mesure dans laquelle les doses de DMPA-SC sont administrées à de toutes nouvelles utilisatrices de la contraception moderne • <i>Peut indiquer si le DMPA-SC représente un choix de méthode attrayant pour les toutes nouvelles utilisatrices de la contraception moderne</i> • Suivi expert : Les programmes qui comptabilisent spécifiquement si les clientes sont nouvelles à la planification familiale (par opposition à l'usage antérieur d'une méthode moderne quelconque) au moment de <i>l'offre initiale du DMPA-SC</i>, peuvent choisir d'utiliser le nombre total de doses administrées aux clientes qui adoptent le DMPA-SC comme dénominateur, éliminant ainsi les réinjections de l'équation. Comme une méthode ne peut être adoptée qu'une fois, cet indicateur pourrait se substituer au pourcentage de femmes qui adoptent le DMPA-SC et sont nouvelles à la planification familiale. Cet indicateur substitutif serait défini comme le pourcentage de clientes adoptant le DMPA-SC qui étaient nouvelles utilisatrices de la contraception moderne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Données des indicateurs 2.1 et 2.2
-----	---	--	--	---	--

2.4	<p>Nombre de doses de DMPA-SC administrées aux femmes par tranche d'âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. moins de 20 ans b. 20 à 24 ans c. 25 ans et plus 	<p>Le nombre de doses de DMPA-SC administrées à des femmes âgées de moins de 20 ans, de 20 à 24 ans et de 25 ans et plus</p> <p>Remarque : Les préférences de catégories d'âge peuvent varier d'un pays à l'autre. Celles sélectionnées ici l'ont été en raison de leur alignement sur l'Enquête Démographique et de Santé (EDS).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Numérateur de l'indicateur 2.5 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte mensuelle • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre de planification familiale
2.5	<p>Pourcentage des doses de DMPA-SC administrées aux femmes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moins de 20 ans • 20 à 24 ans • 25 ans et plus 	<p>Le pourcentage de doses de DMPA-SC administrées à des femmes âgées de moins de 20 ans, de 20 à 24 ans et de 25 ans et plus</p> <p>Pour chaque tranche d'âge : <u>Numérateur</u> : 2.4a, 2.4b, 2.4c <u>Dénominateur</u> : (2.4a + 2.4b + 2.4c)</p> <p>Le nombre de doses administrées aux femmes de chaque tranche d'âge est divisé par la somme des doses administrées aux femmes des trois tranches. Ce dénominateur est utilisé plutôt que le nombre total de doses administrées, qui ne représente pas nécessairement le véritable dénominateur car l'âge de certaines femmes n'est peut-être pas documenté dans le registre de planification familiale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documente la mesure dans laquelle les doses de DMPA-SC sont administrées aux filles adolescentes et aux jeunes femmes • <i>Peut indiquer si le DMPA-SC représente un choix de méthode attrayant pour les adolescentes et les femmes plus jeunes</i> • <i>Peut mettre en évidence les besoins éventuels de formation supplémentaire sur l'offre de méthodes de planification familiale (et/ou des injectables) aux jeunes</i> • Suivi expert : Les programmes qui comptabilisent l'offre initiale du DMPA-SC (par opposition à l'usage antérieur d'une méthode moderne quelconque) peuvent choisir de ne comptabiliser que l'âge des clientes au moment de l'offre initiale et refléter ainsi plus précisément l'âge des clientes qui adoptent le DMPA- 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Données des indicateurs 2.4a, b et c

			SC. En comptabilisant l'âge à chaque dose administrée, on inclut les femmes à chaque réinjection.		
2.6	Nombre de doses de DMPA-SC administrées à des femmes qui utilisaient auparavant le DMPA-IM (et/ou d'autres méthodes)	<p>Le nombre de doses de DMPA-SC administrées à des femmes qui utilisaient activement le DMPA-IM (ou une autre méthode) et qui l'ont remplacé(e) par le DMPA-SC</p> <p>Remarque : Dans de nombreux contextes de pays, les intervenants peuvent s'intéresser particulièrement au remplacement du DMPA-IM par le DMPA-SC, bien que certaines choisissent peut-être de comptabiliser aussi le remplacement d'autres méthodes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documente le nombre de doses de DMPA-SC administrées aux clientes en remplacement du DMPA-IM (ou le nombre de <i>fois</i> où les clientes remplacent le DMPA-IM par le DMPA-SC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte mensuelle • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre de planification familiale
2.7	Pourcentage des doses de DMPA-SC administrées à des femmes qui utilisaient auparavant le DMPA-IM (et/ou d'autres méthodes)	<p>Le pourcentage des doses de DMPA-SC administrées à des femmes qui utilisaient activement le DMPA-IM (ou une autre méthode) et qui l'ont remplacé(e) par le DMPA-SC</p> <p><u>Numérateur</u> : 2.6 <u>Dénominateur</u> : 2.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Peut indiquer si les femmes et/ou les agents de santé préfèrent le DMPA-SC au(x) DMPA-IM/autres méthodes</i> • <i>Peut indiquer le besoin de suivi auprès des prestataires, dans le cadre de l'encadrement-accompagnement, pour éviter la promotion du DMPA-SC en remplacement du DMPA-IM</i> • <i>Peut inciter à un examen des niveaux de stock du DMPA-IM</i> • Suivi expert : Les programmes qui comptabilisent spécifiquement l'offre initiale du DMPA-SC peuvent choisir de ne compter que le remplacement 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Données de l'indicateur 2.6

			<p>de méthode de cliente au moment de l'adoption de la méthode (soit compter par substitution les <i>utilisatrices</i> plutôt que les <i>doses administrées</i>), ou de compter aussi le remplacement du DMPA-SC par retour au DMPA-IM. Compter le remplacement unidirectionnel à chaque dose administrée omet le fait que les femmes passent et repassent d'une méthode à l'autre suivant la fluctuation des stocks. L'indicateur 2.7 peut offrir une meilleure mesure des préférences de produit, là où les deux méthodes sont disponibles.</p>		
2.8	Nombre de doses de DMPA-IM administrées aux clientes	<p>Le nombre de doses de DMPA-IM administrées à des clientes pendant le mois</p> <p>Remarque : Cet indicateur ne représente que le nombre de <i>doses</i> administrées aux femmes. Il ne correspond pas au nombre d'<i>utilisatrices</i> du DMPA-IM à un moment donné. Les données de suivi ne permettent pas de comptabiliser l'usage individuel au fil du temps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Détermine les volumes de consommation du DMPA-IM • Informe sur le niveau et l'emplacement de la demande du DMPA-IM • Entrée du numérateur et du dénominateur de l'indicateur 2.9 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte mensuelle • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre de planification familiale
2.9	Proportions relatives des doses de DMPA-IM et de DMPA-SC administrées	<p>Les parts relatives du DMPA-IM et du DMPA-SC, là où les deux méthodes sont proposées en parallèle ; la part du tout (deux méthodes combinées) représentée par chaque méthode</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documente la part du marché représentée par le DMPA-IM et par le DMPA-SC, là où les agents de santé proposent les deux méthodes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Données des indicateurs 2.1 et 2.8

		<p><u>Numérateurs</u> : 2.1 et 2.8 <u>Dénominateur</u> : (2.1 + 2.8)</p> <p>Le nombre de doses de DMPA-SC (ou DMPA-IM) administrées est divisé par la somme des doses de DMPA-SC et de DMPA-IM administrées pour déterminer la proportion du tout représentée par chaque produit. La somme des proportions relatives de chaque méthode administrée doit être 1,0 ou 100 %.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peut donner une indication de préférence pour chaque méthode, bien que certains facteurs comme le niveau de prestataire et le biais que constitue le prestataire doivent aussi être pris en compte • <i>Considérer l'effet possible des ruptures de stock d'une ou plusieurs méthodes sur les tendances générales de cet indicateur</i> 		
2.10	Nombre de structures de santé actives dans l'offre du DMPA-SC présentant un rapport pour cette période	Le nombre total de structures de santé ayant démarré l'offre du DMPA-SC et rapportées pendant le mois	<ul style="list-style-type: none"> • Documente le nombre de structures de santé présentant un rapport sur le DMPA-SC durant une période donnée • Numérateur de l'indicateur 2.12 • Dénominateur de l'indicateur 3.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte mensuelle • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de structure de santé ou de district
2.11	Nombre total de structures de santé actives	Le nombre total de structures de santé comprises dans le programme de planification familiale ayant démarré l'offre du DMPA-SC	<ul style="list-style-type: none"> • Dénominateur de 2.12 	Remarque : Sauf ajout ou suppression de structures de santé (fréquent au début d'une introduction de produit ou lors du passage à l'échelle), cet indicateur reste constant.	<ul style="list-style-type: none"> • Programme national de planification familiale ou documents de stratégie d'introduction du DMPA-SC
2.12	Pourcentage des structures de santé actives dans l'offre du DMPA-SC présentant un rapport pour cette période	<p>Le pourcentage des structures de santé offrant le DMPA-SC présentant un rapport pendant la période</p> <p><u>Numérateur</u> : 2.10 <u>Dénominateur</u> : 2.11</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilise la mesure dans laquelle les structures de santé actives dans l'offre du DMPA-SC rapportent leurs données de prestation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Données des indicateurs 2.10 et 2.11

			<ul style="list-style-type: none"> • Utile à la détermination du degré de complétude des données de prestation 		
Distribution du produit et ruptures de stock					
3.1	Nombre de doses de DMPA-SC distribuées aux structures de santé	Le nombre de doses de DMPA-SC réceptionnées dans les stocks des structures de santé qui constituent des points de prestation du DMPA-SC ou fournissent le DMPA-SC aux agents de santé communautaire pour la distribution à base communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Documente la mesure dans laquelle les unités de DMPA-SC sont livrées et disponibles pour administration aux clientes • Surveille le fonctionnement du système de distribution des produits de planification familiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte mensuelle. • Rapport trimestriel. • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de l'agence de distribution • Fiche de stocks des structures de santé
3.2	Nombre de structures de santé actives présentant une rupture de stock de DMPA-SC	Le nombre de structures de santé offrant le DMPA-SC qui ne disposaient pas de doses de DMPA-SC utilisables sur place (y compris à la pharmacie ou au sein de la clinique) pendant un ou plusieurs jours du mois. Remarque : Une dose utilisable est une dose non endommagée ou périmée.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Identifie les emplacements où le système de distribution et/ou les pratiques de gestion des stocks de la structure de santé doivent peut-être être renforcés</i> • Numérateur de l'indicateur 3.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte mensuelle • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de l'agence de distribution • Fiche de stocks des structures de santé
3.3	Pourcentage des structures de santé actives présentant une rupture de stock de DMPA-SC	Sur le nombre total de structures de santé offrant activement le DMPA-SC et en rapportant la prestation, pourcentage de celles qui ne disposaient pas de doses de DMPA-SC utilisables sur place (y compris à la pharmacie ou au sein de la clinique) pendant un ou plusieurs jours du mois <u>Numérateur</u> : 3.2	<ul style="list-style-type: none"> • Documente la mesure dans laquelle le système de distribution fonctionne de manière adéquate • Contextualise les tendances de consommation du DMPA-SC et de l'éventail de méthodes global (la rupture de stock d'une méthode pendant un certain temps peut expliquer la hausse de consommation d'autres méthodes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte mensuelle • Rapport trimestriel • Désagrégé par district, secteur et niveau de structure de santé ou canal de distribution (s'il y a lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de l'agence de distribution • Fiche de stocks des structures de santé

		<p><u>Dénominateur</u> : 2.10</p> <p>Remarque : Dans de nombreux contextes, les données de stock sont collectées et classées séparément de celles de consommation des clientes ; il est donc probable que certaines structures de santé ne présentent pas de rapports réguliers sur les ruptures de stock. Le nombre de structures présentant un rapport sert de dénominateur.</p>			
--	--	---	--	--	--